

# Responsable d'équipes de surveillance et d'intervention : option « Piloter la permanence d'un dispositif de sûreté et de surveillance en conduisant l'action de plusieurs équipes de surveillance et d'intervention terrestre » - option « Piloter la permanence d'un dispositif de sûreté et de surveillance en conduisant l'action de plusieurs équipes de surveillance et d'intervention en milieu maritime »

RNCP41637 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                      |
|-------------------------|------------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 5                                             |
| Sigle                   | Autre — Autre certification professionnelle de droit |
| Code(s) NSF             | 344t                                                 |
| Formacode(s)            | 42802, 42821                                         |
| Code(s) ROME            | K2503, K1704, K2502                                  |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                              |
| Date d'échéance         | 08/11/2030                                           |

## Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

## Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                                                                                       | SIRET | Habilitation                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------|
| Centre de préparation opérationnelle du combattant de l'armée de l'air et de l'espace (CPOCAAE) | —     | Former et organiser l'évaluation |
| École des fusiliers marins (ECOFUS)                                                             | —     | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'emploi de responsable d'équipes de surveillance et d'intervention répond au besoin des armées de disposer de personnels qualifiés et compétents pour assurer la protection et la sécurité des biens et des personnes, des installations et points sensibles (plateformes aéronautiques, enceintes à vocation nucléaire, bases aériennes, navales, de l'aéronautique navale, sous-marines, bâtiments et emprises militaires ou civiles).

Initialement recrutés sans exigence de diplôme ou d'expérience professionnelle dans le domaine de la surveillance, de la sûreté et des interventions armées, les militaires affectés sur ces emplois ont suivi des formations qu'ils ont

validées. Ils ont été ensuite affectés sur des emplois qui leur ont permis de développer des compétences, d'acquérir des savoirs, savoir-faire, savoir-être et d'assumer des responsabilités croissantes.

Les armées souhaitent, à travers cette certification professionnelle, faire reconnaître les compétences des militaires qu'elles ont formés afin de leur permettre d'occuper, en dehors de l'institution militaire et après une progression professionnelle, des fonctions similaires dans le domaine de la sécurité privée et publique.

#### ACTIVITÉS VISÉES

Au sein des armées, le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention a pour mission d'assurer la sûreté et la protection des biens et des personnes, des installations et points sensibles (bases terrestres, aériennes, navales, de l'aéronautique navale, sous-marines, bâtiments et emprises militaires ou civiles) en France comme à l'étranger. Il exerce ses fonctions dans le cadre des missions de protection sécurité confiées à son unité, le cas échéant en temps de crise voire de conflit y compris sous ambiance NRBC-e (nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosive). En fonction de l'option choisie, il assure la permanence d'un dispositif de sûreté et de surveillance en conduisant l'action de ses équipes à terre ou/et en milieu maritime.

Les fonctions visées renvoient notamment à l'emploi-type de responsable sécurité, chargé de sécurité.

Le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention est chargé de :

- l'encadrement des équipes dans leurs activités courantes
- contrôler l'application des règles d'hygiène informatique et de santé-sécurité au travail
- la supervision de la mise en œuvre des procédures et des moyens de projection opérationnelle
- développer la préparation opérationnelle à l'emploi des armes légères d'infanterie en dotation
- développer la préparation opérationnelle de ses équipes aux missions de défense sécurité

Option "intervention terrestre":

- l'encadrement de la permanence d'un ou plusieurs postes centraux de protection de sites terrestres
- la coordination de l'action des équipes de surveillance et d'intervention terrestre

Option "intervention en milieu maritime":

- l'encadrement de la permanence d'un ou plusieurs centres de coordination tactique portuaire
- la coordination de l'action des équipes de surveillance et d'intervention portuaire et maritime

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention a pour mission de coordonner toutes les patrouilles et actions de prévention et de protection ainsi que les interventions menées à partir du centre de coordination tactique. Il encadre ses équipes (de 2 à 4 équipes de 7 personnes) au quotidien afin d'assurer, à son autorité, qu'elle dispose de personnel armé apte à intervenir, de jour comme de nuit, dans le cadre de la surveillance des installations et des points sensibles dont elle doit assurer la défense sécurité.

À ce titre, il est capable de :

- Gérer ses équipes au quotidien en favorisant l'émulation
- Employer les logiciels informatiques dans la gestion et le suivi de ses équipes au quotidien
- Évaluer son personnel pour stimuler leur évolution professionnelle
- Veiller à l'application de la réglementation de sécurité des systèmes d'information par ses équipes
- Maîtriser la réglementation relative à la santé et sécurité au travail (SST) adaptée à son emploi
- Préparer un déploiement opérationnel matériel et personnel en tant que chef de détachement
- Maîtriser les règles de gestion, de transport des armes et des munitions et les formats de messages officiels.

Le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention supervise l'activité courante de ses équipes et contrôle leur préparation opérationnelle par le maintien, l'entretien voire le développement de leurs qualifications et de leur condition personnelle selon la doctrine d'emploi et la réglementation en vigueur. Ainsi, le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention est garant de la capacité et de la qualité d'action de ses équipes. Il planifie et régule l'ensemble des entraînements et formations applicables à la défense sécurité.

Dans le cadre de la préparation opérationnelle le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention est garant du respect du tri des déchets et du recyclage des cartouches de munitions.

À ce titre, il est capable de :

- Conduire une séance de tir aux armes de dotation
- Instruire à la mise en œuvre du pistolet et du fusil d'assaut dans le respect des règles de sécurité
- Maîtriser la réglementation de la capacité d'action défense sécurité de ses équipes
- Évaluer son action et celle de ses équipes dans la préparation opérationnelle.

Pour l'option "intervention terrestre", le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention a pour mission d'assurer la sûreté des installations et points sensibles des bases aériennes, aéronavales et à terre dont il a la

responsabilité.

Il est responsable de ses équipes, réparties sur plusieurs sites, parfois distant de plusieurs kilomètres (+ de 20km), ce qui implique obligatoirement, la détention du permis de conduire (catégorie B à minima) et une analyse fine des conditions de déplacements (encombrement, travaux...). Il assure régulièrement des contrôles de la capacité d'action et de versatilité de ses équipes, de jour comme de nuit, par une présence physique dans les centres opérationnels de protection.

Il supervise, ainsi, la disponibilité opérationnelle de ses personnels, des véhicules et des matériels qui lui sont confiés pour les missions de défense sécurité. En cas d'atteinte imminente à la sûreté ou à la sécurité des biens et des personnes, il est réactif – sans ou sous faible préavis – et prêt à prendre la direction de ses équipes pour assurer dans l'urgence l'intervention armée. Dans le cadre de la permanence des embarcations le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention est garant du tri des déchets et porte une attention particulière aux risques de pollution par les hydrocarbures lors des activités nautiques conformément aux dispositions réglementaires de l'unité.

À ce titre, il est capable de :

- Identifier les procédures de gestion de ses équipes réparties sur un ou plusieurs centres de coordination tactique terrestre en activité de défense sécurité en autonomie
- Superviser la permanence des équipes de surveillances et d'intervention
- Préparer sa mission de défense sécurité avec ses équipes de surveillance et d'intervention terrestre, y compris en langue anglaise technique
- Diriger une intervention d'équipes de surveillance et d'intervention dans le cadre de la défense sécurité des sites terrestres.

Pour l'option "intervention en milieu maritime", le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention a pour mission d'assurer la sûreté des installations et points sensibles portuaires et maritimes dont il a la responsabilité.

Ses missions se déroulent d'une part, dans le domaine portuaire avec sa frange côtière et d'autre part, dans le domaine hauturier, à partir des embarcations dont qu'il dirige (jusqu'à 3 embarcation de protection armées). Il mène ses missions au large, de la mer vers la terre et de la terre vers la mer. Pour réaliser ses missions, il encadre ses équipes et les prépare à intervenir de jour comme de nuit dans un environnement pouvant potentiellement se dégrader en fonction des conditions météorologiques, voire devenir hostile en fonction de la situation, pour se faire il est détenteur du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur option « côtière » avec extension « hauturière ». Il supervise la disponibilité opérationnelle de ses personnels et du matériel nautique qui lui est confié pour les missions de défense sécurité et d'interdiction maritime. En cas d'atteinte imminente à la sûreté ou à la sécurité des biens et des personnes, il est réactif – sans ou sous faible préavis – et prêt à prendre la direction de ses équipes pour assurer dans l'urgence l'intervention armée. Sa capacité à opérer en environnement maritime lui confère la possibilité d'être projeté en mission au-delà de sa structure habituelle au profit d'entités clientes.

Le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention peut aussi renforcer avec ses équipes les capacités opérationnelles d'un bâtiment militaire ou étatique, renforcer la sécurité d'unité précieuse, participer à la protection d'un navire civil marchand ou de transport de passagers. Dans le cadre de la permanence des embarcations le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention est garant du tri des déchets et porte une attention particulière aux risques de pollution par les hydrocarbures lors des activités nautiques conformément aux dispositions réglementaires de l'unité.

À ce titre, il est capable de :

- Identifier les procédures de gestion de ses équipes réparties sur un ou plusieurs centres de coordination tactique portuaire en activité de défense sécurité en autonomie
- Superviser la permanence des équipes de surveillances et d'intervention portuaire
- Préparer sa mission de défense sécurité avec ses équipes de surveillance et d'intervention en milieu maritime
- Diriger une intervention d'équipes de surveillance et d'intervention dans le cadre de la défense sécurité des sites maritimes.

## Blocs de compétences

### RNCP41637BC01 — Superviser ses équipes dans leurs activités courantes

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention a pour mission de coordonner toutes les patrouilles et actions de prévention et de protection ainsi que les interventions menées à partir du centre de coordination tactique. Il encadre ses équipes (de 2 à 4 équipes de 7 personnes) au quotidien afin d'assurer, à son autorité, qu'elle dispose de

personnel armé apte à intervenir, de jour comme de nuit, dans le cadre de la surveillance des installations et des points sensibles dont elle doit assurer la défense sécurité.

À ce titre, il doit :

- Gérer ses équipes au quotidien en favorisant l'émulation en utilisant les outils de communication verbale et non verbale ; en planifiant l'activité pendant les missions de protection sécurité et hors de ces périodes ; en intégrant le cas échéant des collaborateurs en situation de handicap ; dans le but de créer un esprit d'équipe au sein de celle-ci.
- Employer les logiciels informatiques dans la gestion et le suivi de ses équipes au quotidien en gérant quotidiennement ses équipes ; en suivant leurs qualifications ; dans le but de présenter un briefing à sa hiérarchie comme à ses collaborateurs.
- Évaluer son personnel pour stimuler leur évolution professionnelle en évaluant le comportement professionnel ; en veillant à la montée en compétences de ses équipes ; dans le but de faire progresser et de valoriser ses personnels.
- Veiller à l'application de la réglementation de sécurité des systèmes d'information par ses équipes en combattant le risque de compromission informatique ; en respectant la confidentialité des données personnelles ; dans le but de vérifier la conformité des activités de ses équipes dans le domaine de la (sécurité système d'information) SSI.
- Maîtrise la réglementation relative à la santé et sécurité au travail (SST) adaptée à son emploi en veillant au comportement de son personnel ; en garantissant le respect des règlements SST ; dans le but de protéger l'intégrité physique et mentale de son personnel et d'agir à la protection de l'environnement.
- Préparer un déploiement opérationnel matériel et personnel en tant que chef de détachement en maîtrisant les règles de logistique opérationnelle ; en connaissant la réglementation des matériels d'armement ; dans le but de réaliser un colisage en sécurité.
- Maîtrise les règles de gestion, de transport des armes et des munitions et les formats de messages officiels en discriminant les cas de sensibilité de matériels, armes et munitions ; en utilisant le cas échéant un vocabulaire technique en anglais afin de garantir le bon déroulement des mouvements des armes munitions et matériels.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par formation

Contrôle des connaissances par évaluations écrites et orales

Études de cas et/ou restitutions technico-opérationnelles

Mises en situation contextualisées

### **RNCP41637BC02 — Garantir la préparation opérationnelle de ses équipes**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention supervise l'activité courante de ses équipes et contrôle leur préparation opérationnelle par le maintien, l'entretien voire le développement de leurs qualifications et de leur condition personnelle selon la doctrine d'emploi et la réglementation en vigueur. Ainsi, le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention est garant de la capacité et de la qualité d'action de ses équipes. Il planifie et régule l'ensemble des entraînements et formations applicables à la défense sécurité.

Dans le cadre de la préparation opérationnelle le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention est garant du respect du tri des déchets et du recyclage des cartouches de munitions.

À ce titre, il doit :

- Conduire une séance de tir aux armes de dotation en maîtrisant la réglementation permettant d'assurer la direction d'une séance de tir ; en maîtrisant les effets et capacités des armes employées ; dans le but de maintenir et développer les capacités d'emploi des armes en dotation.
- Instruire à la mise en œuvre du pistolet et du fusil d'assaut dans le respect des règles de sécurité en maîtrisant les notions spécifiques à l'instruction de base au pistolet ;

en maîtrisant les notions spécifiques à l'instruction de base au fusil d'assaut dans le but de former, corriger, améliorer la capacité de d'emploi des armes de dotation.

- Maîtriser la réglementation de la capacité d'action défense sécurité de ses équipes conformément à la réglementation du droit opérationnel d'emploi de la force ; conformément à la réglementation générale des installations militaires et leur statut juridique ; dans le but de s'assurer des connaissances du cadre juridique d'action de ses équipes.
- Évaluer son action et celle de ses équipes dans la préparation opérationnelle en maîtrisant les procédures de contrôle, de fouilles et d'interpellation ; en maîtrisant la coordination d'action de ses équipes pour les entraîner ; en maîtrisant les mesures à prendre lors d'une intervention sous ambiance NRBC-e ; dans le but d'améliorer sa capacité d'action défense sécurité et celle de ses équipes.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par formation

Contrôle des connaissances par évaluations écrites et orales

Études de cas et/ou restitutions technico-opérationnelles

Mises en situation contextualisées

### **RNCP41637BC03 — Piloter la permanence d'un dispositif de sûreté et de surveillance en conduisant l'action de plusieurs équipes de surveillance et d'intervention terrestre (Bloc optionnel)**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention a pour mission d'assurer la sûreté des installations et points sensibles des bases aériennes, aéronavales et à terre dont il a la responsabilité.

Il est responsable de ses équipes, réparties sur plusieurs sites, parfois distant de plusieurs kilomètres (+ de 20km), ce qui implique obligatoirement, la détention du permis de conduire (catégorie B à minima) et une analyse fine des conditions de déplacements (encombrement, travaux...). Il assure régulièrement des contrôles de la capacité d'action et de versatilité de ses équipes, de jour comme de nuit, par une présence physique dans les centres opérationnels de protection.

Il supervise, ainsi, la disponibilité opérationnelle de ses personnels, des véhicules et des matériels qui lui sont confiés pour les missions de défense sécurité. En cas d'atteinte imminente à la sûreté ou à la sécurité des biens et des personnes, il est réactif – sans ou sous faible préavis – et prêt à prendre la direction de ses équipes pour assurer dans l'urgence l'intervention armée. Dans le cadre de la permanence des embarcations le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention est garant du tri des déchets et porte une attention particulière aux risques de pollution par les hydrocarbures lors des activités nautiques conformément aux dispositions réglementaires de l'unité.

À ce titre, il doit :

- Identifier les procédures de gestion de ses équipes réparties sur un ou plusieurs centres de coordination tactique terrestre en activité de défense sécurité en autonomie en appréciant la zone géographique des sites ; en comprenant les enjeux des sites surveillés ; dans le but d'optimiser l'action de ses équipes.
- Superviser la permanence des équipes de surveillances et d'intervention en assurant une présence physique sur les différents sites ; en contrôlant la tenue de chaque centre de coordination tactique ; dans le but de conserver des équipes dissuasives.
- Préparer sa mission de défense sécurité avec ses équipes de surveillance et d'intervention terrestre, y compris en langue anglaise technique en appréciant la zone géographique des sites ; en comprenant les enjeux des sites surveillés ; dans le but d'optimiser l'action de ses équipes suivant les règles d'emploi de la force.
- Diriger une intervention d'équipes de surveillance et d'intervention dans le cadre de la défense sécurité des sites terrestres en appréciant la zone géographique des sites ; en comprenant les enjeux des sites surveillés ; dans le but d'optimiser l'action de ses équipes suivant les règles d'emploi de la force.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par formation

Contrôle des connaissances par évaluations écrites et orales  
Études de cas et/ou restitutions technico-opérationnelles  
Mises en situation contextualisées

## **RNCP41637BC04 — Piloter la permanence d'un dispositif de sûreté et de surveillance en conduisant l'action de plusieurs équipes de surveillance et d'intervention en milieu maritime (Bloc optionnel)**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention a pour mission d'assurer la sûreté des installations et points sensibles portuaires et maritimes dont il a la responsabilité.

Ses missions se déroulent d'une part, dans le domaine portuaire avec sa frange côtière et d'autre part, dans le domaine hauturier, à partir des embarcations dont qu'il dirige (jusqu'à 3 embarcation de protection armées). Il mène ses missions au large, de la mer vers la terre et de la terre vers la mer. Pour réaliser ses missions, il encadre ses équipes et les prépare à intervenir de jour comme de nuit dans un environnement pouvant potentiellement se dégrader en fonction des conditions météorologiques, voire devenir hostile en fonction de la situation, pour se faire il est détenteur du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur option « côtière » avec extension « hauturière ».

Il supervise la disponibilité opérationnelle de ses personnels et du matériel nautique qui lui est confié pour les missions de défense sécurité et d'interdiction maritime. En cas d'atteinte imminente à la sûreté ou à la sécurité des biens et des personnes, il est réactif – sans ou sous faible préavis – et prêt à prendre la direction de ses équipes pour assurer dans l'urgence l'intervention armée. Sa capacité à opérer en environnement maritime lui confère la possibilité d'être projeté en mission au-delà de sa structure habituelle au profit d'entités clientes.

Le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention peut aussi renforcer avec ses équipes les capacités opérationnelles d'un bâtiment militaire ou étatique, renforcer la sécurité d'unité précieuse, participer à la protection d'un navire civil marchand ou de transport de passagers. Dans le cadre de la permanence des embarcations le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention est garant du tri des déchets et porte une attention particulière aux risques de pollution par les hydrocarbures lors des activités nautiques conformément aux dispositions réglementaires de l'unité.

À ce titre, il doit :

- Identifier les procédures de gestion de ses équipes réparties sur un ou plusieurs centres de coordination tactique portuaire en activité de défense sécurité en autonomie  
en appréciant la zone géographique des sites portuaires ;  
en comprenant les enjeux des sites portuaires surveillés ;  
dans le respect des procédures en vigueur dans le but de contribuer à la sécurisation des installations portuaires et des points sensibles.
- Superviser la permanence des équipes de surveillances et d'intervention portuaire  
en assurant une présence physique sur les différents sites ;  
en contrôlant la tenue de chaque centre de coordination tactique ;  
dans le but de conserver des équipes dissuasives.
- Préparer sa mission de défense sécurité avec ses équipes de surveillance et d'intervention en milieu maritime  
en maîtrisant la navigation hauturière ;  
en réalisant les briefings nécessaires ;  
dans le but de réaliser une mission sur l'espace maritime.
- Diriger une intervention d'équipes de surveillance et d'intervention dans le cadre de la défense sécurité des sites maritimes  
en maîtrisant les manœuvres d'interception et d'abordage ;  
dans le respect des réglementations de sécurité nautiques ;  
dans le but de réussir la mission de protection à partir de l'espace maritime.

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Par formation

Contrôle des connaissances par évaluations écrites et orales  
Études de cas et/ou restitutions technico-opérationnelles  
Mises en situation contextualisées

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le responsable d'équipes de surveillance et d'intervention exerce son emploi dans tout type d'unités chargées de la protection sécurité des installations et sites sensibles, en région, en métropole, en outre-mer ou en opérations extérieures.

Dans le secteur économique civil, ce type d'activité s'exerce essentiellement dans les secteurs de la sécurité privée et publique .Le marché français de la sécurité privée compte environ 6 000 entreprises et emploie près de 150 000 salariés en équivalent temps plein. L'activité de ce secteur est essentiellement tournée vers les entreprises (plus de 80% du besoin). Les administrations publiques et les collectivités locales, du fait d'une tendance à l'externalisation de leurs fonctions supports en général et de leurs activités de surveillance et sécurité en particulier, représentent la deuxième clientèle de ce secteur d'activités (16% du besoin). L'option "intervention en milieu maritime" permet de s'orienter vers les secteurs de la sûreté portuaire et la sécurité de navires.

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chef de sécurité ;
- Chef de service sécurité ;
- Chef de brigade fluviale;
- Chef d'équipe de sûreté portuaire;
- Conseiller sécurité ;
- Responsable chargé de la sécurité ;
- Responsable d'exploitation en sécurité ;
- Responsable de sécurité et surveillance ;
- Responsable sécurité ;
- Responsable service sécurité;
- Responsable d'équipes de sécurité des navires.

### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Du fait de la composante « sécurité des personnes et des biens », les activités privées de sécurité sont strictement encadrées.

Elles sont essentiellement réglementées et codifiées dans le livre VI (parties législative et réglementaire) du code de la sécurité intérieure.

Les articles L 612-1 et suivants définissent les conditions de délivrance d'une carte professionnelle destinée à tout agent désireux d'exercer des missions de sécurité privée. Les articles R 612-24 et suivants précisent les conditions de justification de l'aptitude professionnelle permettant la délivrance de cette carte par le conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS).

Il est ainsi prévu "une obligation d'aptitude professionnelle préalable pour exercer le métier" pour les agents d'entreprises de sécurité privée. L'aptitude professionnelle préalable à l'emploi peut être justifiée par la détention :

- soit d'une certification professionnelle (CP) enregistrée au RNCP ;
- soit d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) élaboré par la branche professionnelle de l'activité concernée et agréé par le ministre en charge de l'Intérieur ;
- soit d'un titre à finalité professionnel reconnu par un Etat membre de l'Union européenne.

Par ailleurs, les officiers et sous-officiers ainsi que certains fonctionnaires et ouvriers de l'Etat relevant du ministère des Armées sont réputés justifier, sous certaines conditions, de l'aptitude professionnelle (articles R 612-36 et R 612-41 du code de la sécurité intérieure).

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agréés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                             |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Élevée (4/5)                                                                |
| Facteurs principaux                 | Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique |
| Salaire médian (mensuel)            | 1 700 €                                                                     |

|                                   |                                                                      |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Familles professionnelles (FAP)   | T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée) |
| Projets de recrutement (BMO 2026) | 24 576                                                               |
| Jugés difficiles à recruter       | 48 %                                                                 |
| Emplois saisonniers               | 23 %                                                                 |
| Familles professionnelles (FAP)   | T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance                        |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'entrée en formation est réservée aux militaires et civils du ministère des Armées.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le jury de certification pourra comprendre de trois à cinq membres.

Il est idéalement composé d'une majorité de « professionnels ».

Président du jury :

- le commandant ou directeur de l'organisme certificateur ou son représentant.

Membres du jury :

- de 1 à 2 membres du collège dit "professionnel";
- de 1 à 2 membres du collège dit "formateur".

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 08/11/2030 |
| Date de dernière délivrance possible | 08/11/2034 |

## Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| 2024  | 96        | 1        | 100 %            | —            |
| 2023  | 94        | 1        | 100 %            | —            |

## Liens avec d'autres certifications

### ANCIENNES VERSIONS

RNCP35120

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41637/>